

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

**J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire**

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, s'adresser à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à M. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

Le Canada-Français

**SOMMAIRE.** — ACTES OFFICIELS : Nomination de commissaires et de syndics d'écoles. Délimitation de municipalités scolaires.—Rapport de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1887-88 (*suite et fin.*)—PÉDAGOGIE : De la dignité de l'instituteur, par C. J. Magnan.—Comment devrait-on agir pour faire de l'école le séjour le plus agréable pour l'enfant? — Bibliographie.—PARTIE PRATIQUE :— I, Dictée— Exercices de grammaire.— II, Dictée— Passage des Alpes.— III, Dictée— Sermon prononcé devant la Cour.— Arithmétique.— Problèmes— Toisé— Algèbre.— DIVERS : Petite Revue.— A la jeunesse— Annonces.

12 septembre dernier (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles*

Comté de Bonaventure, Paspébiac.— M. Philippe Delarosbil, en remplacement de M. Isaac Aspiereau.

Comté d'Ottawa, Hincks.— M. Louis Lachapelle, en remplacement de M. Albert Groulx.

Comté de Rimouski, Saint Mathieu de Rioux. M. Joseph Parent, en remplacement de M. Elizée Jean.

*Syndics d'écoles.*

Comté de Bonaventure, Cox.— M. Pierre Joseph, en remplacement de M. François Joseph.

**Actes officiels**

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 2 septembre dernier, (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté d'Yamaska, Saint-Bonaventure d'Upton.— M. Vincent Lemaire, en remplacement de M. Joseph Dessert, et M. Frédéric Yorgeau, en remplacement de M. Zacharie Gauthier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 16 septembre dernier (1889), de nommer M. Joseph Montambault, commissaire d'écoles pour la paroisse de Saint-Ubalde, dans le comté de Portneuf, en remplacement de M. Michel Huot.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 19 septembre dernier (1889), de nommer M. James Brown, syndic d'écoles pour la municipalité de Saint-Roch-Nord, comté de Québec, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

## AVIS

*Demande de changer les limites de municipalités scolaires suivant l'article 1973, S. R. Q.*

Une demande a été faite de détacher la moitié est des lots neuf et dix dans le quatrième rang du canton de Potton, comté de Brome, et le quart-ouest du lot No. dix dans le cinquième rang du même canton, et de les annexer à la municipalité du village de Mansonville, comté de Brome pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Avis de délimitation des Municipalités.*

Détacher de la municipalité de Sainte-Marguerite, dans le comté de Dorchester, tout le territoire depuis et y compris le terrain de Jean Perault à aller à celui de Pierre Drouin, inclusivement, et l'annexer à la municipalité de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce ;

Et rappeler l'ordre en conseil du sept avril 1888, No. 222, et que les terrains y mentionnés soient remis dans la dite municipalité de Sainte-Marie ; le tout pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant.

23 septembre 1889.

## AVIS

*Demande de changer les limites de municipalités scolaires suivant l'article 1973, S. R. Q.*

Avis est par le présent donné qu'une demande a été faite pour annexer le neuvième rang du canton d'Aylwin, comté d'Ottawa, à la municipalité scolaire d'Aylwin, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## AVIS

*Demande d'annexion etc. de municipalités scolaires Statuts refondus de Québec, art. 1973*

Détacher le lot du cadastre No. 45 de la paroisse d'Henryville, dans le comté d'Iberville, et l'annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Clarenceville, dans le comté de Missisquoi.

Demande de délimitation de municipalités scolaires, en vertu des 51-52 Vict., chap. 36.

Détacher de la municipalité de Sainte-Pudentienne, dans le comté de Shefford, la partie qui a été annexée à celle de Saint-Joachim de Shefford, par proclamation du treize de février dernier, et l'annexer à la dite municipalité de Saint-Joachim de Shefford, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant.

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un Ordre en Conseil, en date du 16 de septembre dernier, de détacher de la municipalité du "Cap-Santé," dans le comté de Portneuf, les lots suivants du cadastre, savoir : depuis le lot No. 106 jusqu'au lot No. 162, inclusivement, dans le premier rang, et depuis le lot 179 jusqu'au lot 195, aussi inclusivement, dans le deuxième rang, et plus particulièrement cette partie du territoire formant actuellement l'arrondissement No. 4. et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Village de Cap-Santé."

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil, en date du 19 septembre dernier (1889), de détacher de la municipalité scolaire de la "paroisse" de Laprairie, dans le comté de Laprairie, les lots suivants du cadastre, savoir :—296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314 et 315, et les annexer à la municipalité du "village" de Laprairie, dans le même comté pour les fins scolaires.

Rapport de l'Honorable Surintendant de  
l'Instruction publique pour l'année  
1887-88.

(Suite et fin.)

D'après l'amendement fait à l'article 8 du chap. 15 des S. R. du B. C., " la subvention n'est pas accordée à une académie, école modèle ou maison d'éducation qui n'a pas rempli toutes les conditions requises par la loi." (Voir S. R. P. Q., art. 2207 et Lois scolaires du code de l'Instruction publique, art. 446.)

RÈGLEMENTS SCOLAIRES.

En outre des amendements qu'ils ont faits aux lois de l'Instruction publique, les comités catholiques et protestants ont accompli une œuvre, qui sera non moins importante au point de vue des intérêts de l'éducation.

Les règlements scolaires adoptés par le Conseil de l'Instruction publique et ses deux comités depuis les commencements de l'organisation de notre système scolaire et qui se trouvaient éparpillés tant dans les journaux d'éducation que dans divers registres, ont été réunis, révisés avec soin et classés avec méthode.

Les règlements des écoles catholiques, révisés par le comité catholique à sa session du 20 avril dernier, ont été sanctionnés par arrêté en conseil du 27 juillet dernier et ceux adoptés par le comité protestant ont été sanctionnés le 30 novembre dernier.

Ces règlements sont divisés en neuf chapitres, comme suit :

1. Règlements concernant les inspecteurs d'écoles.
2. Règlements concernant les examens des candidats au brevet d'instituteur.
3. Règlements concernant la classification des écoles.
4. Règlements concernant les écoles normales.
5. Règlements concernant les devoirs des commissaires et syndics d'écoles.
6. Règlements concernant les instituteurs.
7. Règlements concernant les élèves.

8. Règlements concernant les appels portés devant les comités.

9. Règlements concernant l'approbation des livres de classe.

Les programmes d'études qui font partie de ces règlements permettront aux instituteurs et institutrices souvent inexpérimentés de diviser leurs classes en différents cours et auront pour effet de donner plus d'uniformité à l'enseignement, en général.

D'autre part, les règlements concernant les commissaires et syndics d'écoles et les instituteurs mettront ces fonctionnaires à même de se rendre compte des devoirs qui leur incombent.

L'ENSEIGNEMENT MANUEL DANS LES ÉCOLES

On agite depuis quelque temps dans ce pays-ci la question de l'enseignement manuel dans les écoles. Un travail très élaboré sur cette importante innovation dans notre système scolaire, qui a trouvé des zéloteurs ardents parmi les éducateurs du continent européen, est en cours de publication dans un journal de Montréal et l'essai pratique doit en être tenté à l'école modèle annexe de l'école normale McGill de Montréal.

Voici ce que dit le principal de cette dernière institution dans un rapport spécial qu'il m'a adressé à ce sujet :

" L'atelier que vient de terminer l'école normale McGill n'est que le modeste début d'une entreprise tentée en vue de donner à l'œuvre scolaire un caractère plus distinctement accusé au point de vue de l'éducation, dans l'acception la plus large du mot, que celui qu'il a été, jusqu'à présent, possible de donner ici aux écoles élémentaires. Bien convaincus que la plus haute culture intellectuelle possible n'est à la portée que de ceux qui ont parfaitement discipliné leurs forces physiques ; que le bien-être et le succès d'un individu dépendent dans une forte mesure du soin qu'il a pris d'acquérir des habitudes d'habileté industrielle, et de la capacité qu'il a de subjuguier la matière pour la faire servir à ses fins ; que la prospérité de la société en général repose sur la possession qu'elle a

d'un corps nombreux et influent d'artisans habiles, intelligents, industriels et honorables, les directeurs de cette école désirent ardemment profiter des années du cours élémentaire, où le caractère des enfants est malléable, pour leur faire prendre des habitudes laborieuses et acquérir l'habileté manuelle.

“ Il est évident que l'instruction que les enfants ont, en général, puisée jusqu'ici aux écoles, leur a inspiré l'éloignement des ateliers et a créé une classe de commis, de teneurs de livres et d'hommes vivant de leur intelligence ; que le travail manuel dans les ateliers, dans les fabriques et sur les terres est dévolu à une catégorie de gens relativement inférieurs aux travailleurs d'autrefois ; de sorte que si les ouvrages exécutés aux fabriques ou à la machine sont de meilleure qualité et à meilleur marché qu'autrefois, l'habileté aux travaux manuels se perd et l'ouvrage fait à la main est inférieur à ce qu'il était jadis : en un mot, il ne vaut rien. On peut mettre un frein à cette déplorable tendance en créant dans les écoles élémentaires une classe de citoyens instruits qui se plaisent à ce qu'ils font et s'enorgueillissent de leur capacité dans l'art de construire.

“ Pour cela il n'est ni nécessaire, ni désirable d'enseigner des métiers à l'école. Il suffit de fournir aux élèves l'occasion d'exercer la disposition naturelle qu'ils ont à construire sous une direction éclairée, de manière à ce que leurs travaux, qu'ils servent comme utilité ou comme ornementation, aient une valeur constante, satisfassent leur goût et fassent naître chez eux le sentiment du plaisir que donne l'ouvrage bien exécuté.

“ Comment la chose pourra le mieux se faire dans ses détails, c'est ce que nous apprendra une expérience que nous n'avons pas encore acquise. Mais voici en peu de mots ce que nous avons fait et ce que nous projetons de faire encore pour l'instruction manuelle des garçons fréquentant les écoles modèles McGill ; et nous croyons que plus tard l'entreprise prendra de tels développements qu'il faudra appliquer la méthode aux

filles qui fréquentent les écoles modèles et aux élèves-maîtres de l'école normale.

“ Nous avons construit un atelier à un étage, simple mais commode. Bien éclairé et bien aéré, il est lambrissé en briques et mesure cinquante pieds par vingt. Le coût de la construction, à part celui de l'ameublement et de l'outillage, ne s'élève pas à \$1,100.

“ Il a été en grande partie couvert à l'aide des deniers remis par le gouvernement provincial pour le compte des réparations à l'édifice et aux fournaies, autrefois exécutées à l'école normale. Il faut maintenant que cet atelier soit muni d'établis et d'outils pour travailler le bois. On a retenu les services d'un habile ouvrier qui passera trois heures tous les lundis, mercredis et vendredis après-midi à surveiller et enseigner la charpenterie simple aux garçons fréquentant les écoles modèles, qui seront divisés en trois classes de quinze élèves chacune. On ne se propose pas de rendre ce travail obligatoire. On y consacra un certain temps du cours scolaire ; mais ceux des élèves qui le désirent pourront employer ce temps aux travaux ordinaires de l'école. Tout en voulant que l'ouvrage soit simple de sa nature, on désire aussi que, dès le principe, il soit exécuté avec précision. On ne permettra la confection d'aucune chose pour laquelle des dessins exacts n'auront pas d'abord été faits par l'auteur.

“ Quand notre entreprise aura été en opération pendant quelque temps, je pourrai, j'espère, vous faire un rapport plus satisfaisant que celui-ci parce qu'il sera plus détaillé.”

Il me semble, à première vue, que l'enseignement manuel ne pourrait être appliqué qu'à certaines catégories de nos écoles et ne pourrait être généralisé dans ce pays-ci comme certains des spécialistes qui ont traité la question voudraient la voir. Il faut tenir compte du peu de temps que les enfants de nos campagnes peuvent donner à leur instruction et du fait que, vu la pénurie des bras et la cherté de la main-d'œuvre, ils ne fréquentent généralement l'école que pendant

le temps strictement nécessaire pour y apprendre les premiers éléments de l'instruction, et beaucoup même pour jusqu'au jour seulement où ils font leur première communion. Dans ces conditions, serait-il sage et pratique de faire perdre à ces enfants une partie du temps déjà limité qu'ils peuvent donner à l'étude des matières les plus indispensables, en les obligeant à des travaux manuels qui pourraient ne pas correspondre au genre d'occupations qu'ils auront plus tard ?

Quoi qu'il en soit, la question est ouverte et j'invite toutes les personnes qui s'intéressent à l'instruction à m'envoyer sur le sujet des mémoires que je soumettrai en temps et lieu à la considération des comités du Conseil de l'Instruction publique.

#### MUSÉE SCOLAIRE

Grâce à l'intelligente activité de son conservateur, M. D. N. St-Cyr, notre musée scolaire augmente rapidement ses collections de plantes, de minéraux, d'insectes et de mollusques, comme en font foi les extraits qui suivent d'un rapport que M. St-Cyr m'a adressé le 8 février dernier :

“ En comparant les résultats des opérations de l'année dernière, pages XVIII, XIX du rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1885-86, vous verrez que l'herbier du muséum a été augmenté de 266 espèces nouvelles de plantes, ce qui en porte le nombre à 1766 espèces déterminées et classifiées scientifiquement et comprenant plus de 7000 spécimens. Le catalogue de plantes imprimé par ordre de l'Assemblée législative de cette province et le catalogue manuscrit y annexé, que je vous transmets ci-joint, contiennent une liste complète des plantes du muséum. Je prends la liberté de mentionner ici, le fait que j'ai, dans le mois de septembre dernier, adressé à M. le docteur John Macoun, l'éminent botaniste de la commission de géologie et d'histoire naturelle du Canada, près de 200 espèces de plantes non mentionnées dans ces catalogues, et qui nous reviendront ce printemps, dûment véri-

fiées et nommées par ce savant spécialiste, avec, en outre, un certain nombre de plantes qui manquent dans l'herbier du muséum pour compléter la Flore de Québec. Par une lettre en date du 7 novembre 1887, monsieur le directeur de la commission géologique du Canada a bien voulu me faire part de cette bonne nouvelle. Les collections entomologiques ont été aussi considérablement accrues dans le cours de l'année dernière, et 2306 espèces d'insectes déterminées avec soin, classifiées et arrangées scientifiquement, ont pu être cataloguées. Ces deux collections, savoir, celle de botanique et celle d'entomologie, sont particulièrement intéressantes au point de vue de l'agriculture et de l'horticulture. Les collections entomologiques contiennent plus de 7000 spécimens d'insectes bien conservés, malgré les désavantages résultant d'un local trop étroit, et fréquenté par beaucoup de gens peu scrupuleux, et qu'il n'est pas possible de surveiller suffisamment dans l'état présent des choses.

“ Monsieur le docteur J. F. Whiteaves, paléontologiste, zoologiste de la commission de géologie et d'histoire naturelle du Canada a bien voulu, avec la permission du savant directeur, monsieur le docteur Selwyn, se charger d'examiner et de déterminer scientifiquement les collections de fossiles, de mollusques récents, de crustacées, d'échinodermes, etc., du muséum.

“ Le muséum renferme déjà de nombreux spécimens de minerais de fer, de cuivre, de plomb, d'apatite, carbonate de chaux, de serpentine, de chrysotile ou asbeste, de stéatite, de mica, de barytine, de molybdénite, de pierre à bâtir (calcaire, grès, granit), de pierre pouvant servir à l'ornementation (marbre, labradorite), etc. Plusieurs des espèces qui précèdent ont été rapportées du Labrador par monsieur Henri de Puyjalon. Je ne saurais donner une preuve plus manifeste de l'importance des diverses collections du muséum qu'en rappelant, à ce propos, le fait que le département de l'Instruction publique a remporté, à l'exposition provinciale tenue du 5 au 9 septembre 1887, dix-sept

prix, dont deux premiers prix, quatre médailles de bronze, et onze diplômes.

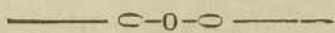
“ C'est là un résultat très encourageant.”

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET

Surintendant.



### DE LA DIGNITÉ DE L'INSTITUTEUR

Une certaine classe de personnes, en notre pays, s'imaginent que la position d'instituteur est bien inférieure à celle de l'avocat, du médecin et voire même à celle du commerçant.

En effet, n'est-il pas vrai qu'aux oreilles de plusieurs petites intelligences la qualification de *maître d'école* sonne bien maigrement ? Pour quelques uns, l'instituteur n'est tout simplement qu'un demi homme, impropre à tout ce que l'on appelle les *affaires du monde* et bon *rien qu'à faire l'école*, dans le sens généralement défini par les ignorants ou par les gens de peu d'esprit. Pour d'autres, le maître d'école, c'est un être à part, créé et mis au monde pour vivre dans l'obscurité, supporter les travers du public, subsister dans un état voisin de la misère, s'épuiser au service de la jeunesse et destiné à terminer ses jours, après quinze ou vingt ans d'une carrière pénible, ingrate et ennemi mortel de la santé, surtout dans une classe de six ou sept pieds de haut, grande tout au plus pour recevoir quarante élèves et en contenant le plus souvent de soixante à quatre-vingts.

Pour plusieurs, voilà ce qu'est l'instituteur. Aussi lui accorde-t-on un respect et une déférence dignes de la peinture que nous venons d'esquisser.

A ceux-là qui ignorent la dignité et la noblesse des fonctions d'instituteur, nous leur conseillons de lire ce que Platon, Sénèque, Cicéron, Xénophon, chez les païens, St-Jean Chrysostôme et Mgr Dupanloup,

chez les chrétiens, sont écrit sur les protecteurs de la jeunesse.

Dans son livre *Des Lois*, Platon avec cette finesse profonde d'esprit qui le caractérise dit : “ l'Education, qu'est-ce autre chose sinon l'art d'attirer et de conduire les enfants vers ce que la loi dit être la justice et la droite raison, et ce qui a été déclaré tel par les vieillards les plus sages et les plus expérimentés ! ” (1) Et développant sa pensée Platon ajoutait : “ La république a besoin d'un magistrat qui préside à l'Éducation mais l'homme, choisi pour cette place et ceux qui le choisiront, doivent bien savoir que, *parmi les grandes fonctions de l'Etat, n'y en a pas de plus noble et de plus sacrée.* ”

Sénèque va plus loin ; il appelle les instituteurs de la jeunesse, *les magistrats de la famille* ; et à ce titre il les élevait au-dessus de tous les magistrats de la cité, “ parce que dit-il, ce n'est pas seulement le droit vulgaire dont ils dictent les arrêts ! ce sont eux qui enseignent à la jeunesse ce que c'est que la justice et le droit lui-même, ce que c'est que la piété, ce que c'est que la patience, ce que c'est que le courage, et enfin quel bien précieux est une bonne conscience. ”

Le grand Cicéron lui-même a été jusqu'à dire “ *que le plus grand, le plus noble service qu'on pût rendre à sa patrie, c'était de se dévouer à l'Éducation de la jeunesse.* ”

En remontant plus loin, nous trouvons Cicéron d'accord avec Xénophon.

“ Je considérais un jour, dit cet illustre Athénien, en parlant des Spartiates, qu'une ville de Sparte, quoique une des villes de la Grèce les moins peuplées, était cependant une des plus puissantes et des plus célèbres : frappé de ce contraste, je cherchais à en découvrir la cause : mais quand je vins à réfléchir sur les institutions des Spartiates, alors je ne vis plus rien d'étonnant.....sinon la sagesse de Lycurgue. Ce grand homme, en effet, élevé sa patrie au plus haut point de prospérité, en s'occupant avant toute chose de l'Éducation de la jeunesse. Tandis que dans

(1) Platon, *les Lois*, liv. II.

les autres villes de la Grèce, on donnait aux enfants pour instituteurs des esclaves, Lycurgue a voulu non seulement que les instituteurs de la jeunesse fussent des hommes libres, mais il a mis à la tête de l'Éducation un de ceux à qui l'on confie les plus grandes magistratures de l'État."

Maintenant, laissons parler le christianisme par la bouche de St-Jean Chrysostôme et de Mgr Dupanloup :

" Cette magistrature—l'éducation de la jeunesse—dit St-Jean Chrysostôme, est autant au-dessus des magistratures civiles que le ciel est au-dessus de la terre ; et encore je ne dis pas assez. La magistrature civile s'occupe avant tout à punir le mal déjà fait ; mais la magistrature spirituelle s'occupe avant tout à empêcher qu'il ne se fasse.

" Ici, dans ce lieu, (1) au contraire on vous enseigne toutes ces grandes choses ; et c'est pourquoi on appelle ce lieu une école de philosophie, une chaire pour l'enseignement des âmes, un tribunal où l'âme se juge elle-même, un gymnase, enfin, où l'on s'exerce à la source qui conduit au ciel. "

Et Mgr Dupanloup : " Si la patrie doit une profonde reconnaissance aux magistrats qui la délivrent des mauvais citoyens, combien ne doit-elle pas à l'instituteur qui lui prépare dans ses jeunes élèves des citoyens vertueux, lesquels seront un jour sa force et sa gloire, et sont déjà sa plus chère espérance. " Je puis donc le redire, ajoute l'illustre évêque, l'instituteur est aussi un magistrat, et la magistrature dont il est revêtu, aussi bien que l'œuvre qui lui est confiée, occupent le premier rang dans la société. " (2)

Voilà ce que les grands génies de l'antiquité et de la chrétienté pensent des fonctions de l'instituteur ! Combien l'opinion étroite et fautive que les *petits esprits* de notre époque expriment sur le *maître d'école* doit peu nous préoccuper, quand la dignité de notre profession a été proclamée par les plus vastes intelligences qu'ait produites le monde ?

C.-J. MAGNAN.

Comment devrait-on agir pour faire de l'école le séjour le plus agréable pour les enfants

Puisque c'est à l'école que les enfants passent la plus grande partie de la journée, il faut nécessairement que ce séjour soit pour eux le plus agréable possible. Il y aurait long à dire sur cette question. C'est pourquoi nous nous bornerons à quelques points principaux, lesquels regardent l'instituteur, son enseignement, et enfin la salle d'école.

D'abord l'instituteur aimera tous ses jeunes disciples ; il leur parlera d'une manière simple, paternelle et pleine de cœur. Comme les caractères sont multipliés, l'étude de ces derniers est chose nécessaire, parce que la manière de les cultiver doit varier selon leur nature. En un mot, le maître aura pour les élèves ; la sollicitude et la fermeté du père, la tendresse et la bonté de la mère. Par une sagesse constante et éprouvée, par sa dignité, son dévouement, son affection, il sera bientôt revêtu de toute l'autorité des parents. Par contre, lorsque les enfants seront convaincus que leur maître ne vit et ne travaille que pour leur bonheur, ils l'aimeront et le respecteront. De plus, ils se soumettront volontiers à la règle, au silence, à la politesse et au travail le plus sérieux ; dès lors, l'école sera pour eux l'asile le plus cher.

Mais il ne suffit pas que l'instituteur réunisse toutes ces qualités, il faut aussi que son enseignement réponde aux exigences et au vœu de ceux qui le reçoivent. Pour qu'il en soit ainsi, le maître veillera à un bon classement des élèves en divisions. Ce point, qu'on le sache, est de la plus haute importance. Cela admis, les leçons et les devoirs seront adaptés à la force de chaque groupe ; hâtons-nous de l'ajouter : ils seront variés. On dit, et nous le croyons sans peine : "instruire en amusant". C'est bien là tout le secret de l'art. Que donc l'instituteur enseigne avec tact, avec âme et dévouement, et le succès ne tardera plus à le récompenser.

(1) L'École.

(2) Mgr Dupanloup, *De l'Éducation*, vol. 2.

Nous ne nous arrêterons non plus aux récompenses ni aux punitions. Disons cependant que les premières seront l'expression incontestable de l'équité, de la part du maître, et la reconnaissance du mérite dans les enfants qui ont dû la conquérir par leur labeur et leurs efforts. Les secondes seront mesurées, et avant tout proportionnées à la faute infligée, par la justice, jamais par la colère. Heureux le maître qui sait substituer aux corrections le principe de l'émulation, le désir du bien, le sentiment du devoir ! Plus heureux encore sont les enfants guidés par un tel éducateur ! Et pour clôturer ce deuxième point de notre travail, nous dirons que les récréations seront non seulement surveillées, mais constamment dirigées.

Enfin, il nous reste le troisième point : la salle d'école. Il faut donc que l'école soit un modèle d'ordre et de propreté. Qu'il y ait une place marquée pour chaque chose et que tout objet se trouve à sa place ; pour être plus court, que le tout soit rangé dans un ordre parfait. Que tous les jours le plancher, les bancs et les autres parties du mobilier soient soigneusement nettoyées. Comment pourrait-on espérer d'obtenir la propreté des élèves pour eux-mêmes, si l'aspect de l'école ne leur en donnait le goût, et que les habitudes d'ordre et de propreté qu'ils y contracteront, seront suivies plus tard ? Certains assurent que le bon air est la première condition de la bonne santé et de la vie. Un homme de grande expérience écrivait à Mgr l'évêque d'Orléans : " Le mauvais air rend inquiet, aigre, mécontent et inspire les goûts du vice. " L'instituteur, au temps des récréations, après la sortie des classes, ouvrira les fenêtres, afin que l'air se renouvelle et que les miasmes qui le corrompent trouvent une issue. Il fera en sorte qu'il règne dans l'école une chaleur modérée et autant que possible uniforme, voulant ainsi écarter tout ce qui serait de nature à nuire à l'attention et à l'application des élèves.

Puissent ces quelques lignes être de quelque utilité aux lecteurs : c'est par ce vœu que nous terminons la tâche que nous nous sommes imposée !!!

—*Le Moniteur*

## BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception d'une nouvelle publication de 64 pages, même format que notre journal et dont l'impression et le papier ne laissent rien à désirer, venant de Montévidéo, Uruguay, accompagnée d'une note imprimée en français, qui se lit comme suit :

" LA DIRECTION DU BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE serait heureuse d'établir un échange régulier avec toutes les publications périodiques qui s'occupent d'éducation ; elle prie messieurs les directeurs de vouloir bien satisfaire à ses désirs, en envoyant leurs journaux à

F. W. FIGUEIRA,

Direction générale d'instruction publique.  
Montévidéo, (Uruguay). "

Nous souscrivons de tout cœur au désir de notre nouveau confrère, bien que son intéressante publication soit écrite en espagnol. Malgré notre ignorance de cette langue, nous avons pu en défricher une bonne partie et nous convaincre qu'elle est appelée à rendre de très grands services à la cause de l'instruction publique. Qu'on en juge plutôt par le sommaire.

Programme, par la Direction.

Le livre de lecture.

L'Enseignement primaire en 1888, (modes d'enseignement.)

### PARTIE DIDACTIQUE

Première notions des sciences.

Leçon élémentaire de botanique.

### NOTES SCOLAIRES

*Intérieur.* — Exposé des cours — Edifices scolaires — Circulaire — Congrès international de l'éducation — Ecoles périodiques.

*Extérieur.* — Revue éducative des pays suivants : Abmania — Autriche — Australie — Belgique — Costa Rica — Dinamarca — Etats-Unis — France — Mexique — République Argentine — Suisse — Suède — Norvège — Angleterre — Italie, etc.

Cette énumération prouve que notre confrère connaît toutes les langues des diffé-

rents pays dont il parle et qu'il sait en apprécier les différents systèmes d'éducation.

## SECTION BIBLIOGRAPHIQUE

Dans cette partie, l'auteur apprécie les idées du Dr Riant, et les applique aux besoins des écoles de l'Uruguay. La cinquième partie traite de la revue périodique des ouvrages suivants :

Revue pédagogique Belge—Revue scientifique—Revue philosophique—Revue de la philosophie scientifique.

La dernière partie contient une circulaire de la direction générale de l'instruction primaire.

Comme on peut le voir, ce nouveau journal promet d'être très intéressant et très instructif pour la classe enseignante et fournira aux instituteurs de l'Uruguay une foule de renseignements utiles et propres à les guider sûrement dans la voie du progrès.

—ooo—

## PARTIE PRATIQUE

## I

## DICTÉE

## EXERCICES DE GRAMMAIRE

REVISION.— 1° *Souligner tous les noms et dire comment ils forment leur pluriel.*

Les petites filles s'amuse avec des poupées, du fil, des ciseaux, des aiguilles ; elles font, pour leurs poupées, de belles robes, des ceintures bleues, des chapeaux rouges.—Les petits garçons préfèrent aux poupées des soldats en carton ou en fer, des trompettes, des tambours, des fusils, des sabres.—Souvent les hiboux et les corbeaux établissent leurs nids dans les trous des vieux châteaux.—Nous avons planté des reines-marguerites, des dahlias, des pieds d'alouette et des géraniums dans nos massifs et nos plates-bandes.—Les journaux à un sou ne sont pas rares.—Les amiraux, les vices-amiraux et les contre-amiraux sont des officiers supérieurs de l'armée de mer.—Les cerfs-volants font le bonheur des enfants.—Les petits enfants

préfèrent les joujoux et les gâteaux aux bijoux les plus précieux.—On retire l'eau des puits aux moyens de seaux attachés à de longues cordes — Dans quelques semaines, les chasseurs feront une guerre acharnée aux perdrix, aux lièvres, aux lapins et aux cailles.

2° *Souligner tous les adjectifs qualificatifs et justifier l'orthographe de ces adjectifs.*

Les fleurs de nos corbeilles sont belles et fraîches.—Bien des gens en devenant riches et puissants, deviennent hautains, orgueilleux et fiers.— Dans quelques pays, les prairies artificielles remplacent les prairies naturelles.— Les chevaux arabes sont d'une constitution délicate, mais accoutumés aux fatigues de longues marches, prompts, actifs et d'une vitesse surprenante. Presque toujours exempts de difformités apparentes, ils sont doux et dociles.— Une ancienne tradition, chez les Arabes, attribue au cheval des sentiments nobles et généreux, une intelligence supérieure à celle des autres animaux.— On ne voyait dans ce pays que des montagnes arides, des torrents impétueux — Les fraises odorantes et les pêches vermeilles sont des fruits délicieux.

3° *Même exercice.*

Les petites filles sont souvent douillettes.— Elles font souvent de petites manières, et se croient gentilles quand elles ne sont que sottes.— Je vous dois six cents francs, quand je vous aurai donné deux cent quatre vingts francs, je ne vous devrai plus que trois cent vingts francs — Cette bonne vieille femme avait quatre-vingts ans, elle était encore droite et active.— Ma nouvelle propriété est située sur le penchant d'une verte colline.— Quelle mère n'aime pas ses enfants ? — Le pays natal est toujours le plus beau pays.— Les hommes, dans l'emportement d'une violente colère, sont hideux à voir.— Les hommes orgueilleux parlent haut.— Les ivrognes ont bien de la peine à marcher droit.— La porte et les fenêtres de ma chambre sont hautes, mais étroites.— Les blaireaux se creusent des terriers tortueux, obliques et très profonds,

## II

## DICTÉE

## PASSAGE DES ALPES (1).

On se mit en route entre minuit et deux heures du matin, pour devancer l'instant où la chaleur du soleil, faisant fondre les neiges, précipite les montagnes de glace sur la tête des voyageurs téméraires (2) qui s'engagent dans ces gorges (3) affreuses. Il fallait huit heures pour parvenir au sommet du col, à l'hospice même de Saint-Bernard (4), et deux heures seulement pour redescendre à Saint-Remy. On avait donc le temps de passer avant le moment du grand danger. Les soldats surmontèrent avec ardeur les difficultés de cette route. Ils étaient fort chargés, car on les avait obligés à prendre du biscuit (5) pour plusieurs jours, et avec du biscuit une grande quantité de cartouches. Ils gravissaient ces sentiers escarpés, chantant au milieu des précipices, rêvant la conquête de cette Italie où ils avaient goûté tant de fois les jouissances de la victoire (6) et ayant le noble pressentiment (7) de la gloire immortelle qu'ils allaient acquérir. Pour les fantassins, la peine était moins grande que pour les cavaliers. Ceux-ci faisaient la route à pied, conduisant leur monture par la bride. C'était sans danger à la montée, mais à la descente, le sentier fort étroit les obligeant à marcher devant le cheval, ils étaient exposés, si l'animal faisait un faux pas, à être entraînés avec lui dans les précipices.

THIERS (8).

(*Histoire du Consulat et de l'Empire.*)

## EXPLICATION DES MOTS ET DES PENSÉES

(1) *Passage des Alpes.* Au mois de mai 1800, Bonaparte premier consul, franchit les Alpes pour attaquer les Autrichiens en Italie; l'Italie avait été conquise l'année précédente par l'Autriche qui comptait bien la conserver.

(2) *Voyageur téméraire.* Hardi et imprudent.

(3) *Gorge.* Passage étroit, défilé qui est situé entre deux montagnes.

(4) *Le Grand Saint-Bernard.* Cette monta-

gne située dans le Valais (Suisse), a 3370 mètres d'élévation; le couvent a été fondé vers 982, à la place d'un autel de Jupiter.

(5) *Biscuit.* Pain en forme de galette ronde ou carrée, auquel on fait subir deux, et quelquefois quatre cuissons, pour le durcir. On en fait provision pour les voyages sur mer et on en donne aux soldats en campagne; il tient peu de place et se conserve longtemps.

(6) Dans la campagne de 1796, l'armée d'Italie s'était couverte de gloire aux combats de Mondovi, Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli.

(7) *Pressentiment.* Certain mouvement intérieur dont la cause n'est pas distincte et qui fait craindre ou espérer quelque événement futur.

(8) *Thiers* (Adolphe). Homme d'Etat et historien français, né à Marseille, en 1797, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1878, auteur de l'*Histoire de la Révolution française* et de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

## OBSERVATIONS GRAMMATICALES

GRAMMAIRE PROPREMENT DITE.—*Ils étaient, fort chargés.* L'adjectif *fort* est employé comme adverbe et signifie *très, beaucoup*; il modifie *chargés* et reste invariable.

FAMILLE DE MOTS.—Chaleur, chaleureux, chaleureusement, chaud, chaudement, chaudière, chauffe, chauffer, chauffage, chauffoir, chauffeur, chaufferie (forge où l'on réduit le fer en barres), chaufferette, échauffer, échauffure, échauffant, échauffement, échauffaison, échauder, échaudoir, réchaud, réchauffer, réchauffoir, réchauffement; calorique, calorifique, calorifère, calorimètre, calorie.

FORMATION DES MOTS.—*Par, per.* Le préfixe *par* (*per*) signifie à travers, et marque aussi le complet achèvement. On le trouve dans *parcourir, parfaire, parvenir, parfourner, perfectible, perforer.*

*Bis,* signifie deux fois et forme des mots tels que *bisser, bisaïeul, bisannuel, biscuit, bicornu, bissextil, bissection, bissac, bicarbonate, bigame, binocle, binôme, bipède, bilatéral, bimane, bivalve.*

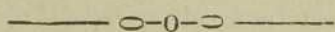
HOMONYMES.—*Col, colle.* La... forte se fait

avec des débris de matières animales. François I<sup>er</sup> franchit les Alpes par le... de l'Argentièrre.

*Peine, pène, penne.* L'ouvrier a dû changer le... de la serrure. On donne le nom de... aux plumes longues des ailes et de la queue des oiseaux. Les enfants doivent éviter de faire de la... à leurs parents.

## EXERCICES

Soulignez les adverbes de la dictée. Remplacez l'expression *avec ardeur* par un adverbe ayant le même sens. Pourquoi *ardemment* s'écrit-il avec un *e*. Citez d'autres adverbes en *amment* avec un *a*. Décomposez le verbe redescendre. Que signifie le préfixe *re*? Citez d'autres verbes commençant par ce préfixe. — Conjuguez le verbe s'engager au passé défini et à tous ses temps composés. Analysez la phrase : *Ceux-ci faisaient la route à pied, conduisant leur monturé par la bride.* Recherchez les idées principales contenues dans la dictée : départ de l'armée, difficulté à vaincre, entrain des soldats, etc.



## III

## DICTÉE

## SERMON PRONONCÉ DEVANT LA COUR

A la vue (1) d'un auditoire si nouveau pour moi, il semble (2) que je ne devrais (3) ouvrir la bouche que pour vous demander grâce (4) en faveur d'un pauvre missionnaire dépourvu de tous les talents (5) que vous exigez, quand on vient vous parler (6) de votre salut. J'éprouve cependant aujourd'hui un sentiment différent ; et si je suis humilié, gardez-vous de croire que je m'abaisse (7) aux méprisables inquiétudes de la vanité. A Dieu ne plaise (8) qu'un ministre du ciel pense jamais avoir besoin d'excuse auprès de vous ! car qui que vous soyez (9), vous n'êtes comme moi (10), que des pécheurs. C'est devant votre Dieu et le mien que je me sens pressé dans ce moment de frapper ma poitrine.

Jusqu'à présent, j'ai publié les justices du Très-Haut dans des temples couverts de chaume ; j'ai prêché les rigueurs de la pénitence à des infortunés qui manquaient de pain (11), j'ai annoncé aux bons habitants des campagnes les vérités les plus effrayantes (12) de ma religion. Qu'ai-je fait ? malheureux (13) ! j'ai contristé les pauvres, les meilleurs amis de mon Dieu ; j'ai porté l'épouvante et la douleur dans ces âmes simples et fidèles, que j'aurais dû plaindre et consoler.

C'est ici où (14) mes regards ne tombent que sur des grands, sur des riches, sur des oppresseurs de l'humanité souffrante ou des pécheurs endurcis ; ah ! c'est ici seulement qu'il fallait faire retentir la parole sainte dans toute la force de son tonnerre, et placer avec moi dans cette chaire (15), d'un côté la mort qui vous menace, et de l'autre mon grand Dieu qui vient vous juger. Je tiens aujourd'hui votre sentence à la main : tremblez donc devant moi, hommes superbes et dédaigneux qui m'écoutez (16). La nécessité du salut, la certitude de la mort, l'incertitude de cette heure si effroyable pour vous, l'im-pénitence finale, le jugement dernier, le petit nombre des élus, l'enfer, et par-dessus tout l'éternité : l'éternité ! voilà le sujet dont je viens vous entretenir, et que j'aurais dû sans doute réserver pour vous seuls.

Et qu'ai-je besoin (17) de vos suffrages, qui me damneraient peut-être sans vous sauver ? Dieu va vous émouvoir, tandis que son indigne ministre vous parlera ; car j'ai acquis une expérience de ses miséricordes. Alors, pénétrés d'horreur pour vos iniquités passées vous viendrez vous jeter entre mes bras en versant des larmes de componction et de repentir et, à force de (18) remords, vous me trouverez assez éloquent. — BRIDAINE.

## QUESTIONS D'EXAMEN

(1) *A la vue.* De quoi ce mot est-il complètement ? — (2) *Il semble.* Quel est le sujet réel de ce verbe ? — (3) *Devrais.* Pourquoi après *il semble* n'y a-t-il pas le subjonctif ? — (4) *Demander grâce.* Que forment ces deux mots ? — (5) *De tous les talents.* Pourquoi l'article n'est-

il pas supprimé devant le complément de *dépourvu*? — (6) *On vient vous parler*. Quelle préposition est sous-entendue devant l'infinitif *parler*? — (7) *Que je m'abaisse*. Pourquoi ce verbe est-il au subjonctif? — (8) *A Dieu ne plaise*. Qu'est cette expression et quelle construction grammaticale peut-on substituer à ce gallicisme? — (9) *Qui que vous soyez*. Quelle différence y a-t-il entre *qui que* et *quel que*? — (10) *Comme moi*. Qu'y a-t-il ici de sous-entendu? — (11) *De pain*. Pourquoi l'article est-il supprimé après *de*? — (12) *Les plus effrayantes*. Pourquoi l'article devant *plus* est-il variable? Pourquoi *effrayantes* n'est-il pas invariables? — (13) *Qu'ai-je fait? malheureux!* Qu'est le mot *que* et à quoi se rapporte *malheureux*? Ce dernier mot ne pourrait-il pas représenter à lui seul une proposition? — (14) *C'est ici, où*. Pourquoi l'emploi de ces adverbes, qui se suivent, est-il correct? Quel est le rapport de chacun d'eux? — (15) *Chaire*. Quelles sont les homonymes de ce mot? — (16) *Qui m'écoutez*. Quel est l'antécédant sous-entendu de *qui*? — (17) *Qu'ai-je besoin*. Montrez comment *que* peut se rapporter comme adjectif à *besoin*, ou former un complément indirect. — (18) *A force de*. Qu'est cette locution?

## RÉPONSES

- (1) *A la vue* est complément de *je devrais*.  
 (2) *Il semble*. Ce verbe uni personnel a pour sujet réel la proposition suivante.  
 (3) *Devrais*. Après *il semble*, au présent de l'indicatif, on pourrait mettre ici également l'imparfait du subjonctif ou le conditionnel, parce que dans l'ensemble de la pensée est sous-entendue l'idée d'une condition; c'est comme si l'on disait: *si je me laissais émouvoir par la vue d'un auditoire si nouveau pour moi*. L'emploi du conditionnel, au lieu de l'imparfait du subjonctif, donne plus de force à l'expression.  
 (4) *Demander grâce*. Ces deux mots forment une seule expression.  
 (5) *De tous les talents*. L'article n'est pas supprimé devant *talents*, complément de *dépourvu*, parce que ce nom est accompagné d'un déterminatif.  
 (6) *On vient vous parler*, signifie *on vient pour vous parler*.

(7) *Que je m'abaisse*, est au subjonctif, parce que le premier verbe est *gardez-vous de croire*, équivaut à *ne croyez pas*.

(8) *A Dieu ne plaise*, est une expression exclamative, marquant l'éloignement, la version ou la crainte; c'est là un gallicisme, que l'on peut tourner par, *il ne faut point*.

(9) *Qui que vous soyez*. On emploie *qui que* devant le verbe *être*, lorsque le sujet est un pronom de la première ou de la seconde personne, comme on emploie *quel que* lorsque le sujet est de la troisième personne. Le mot *qui*, fait comme le mot *quel*, fonction d'attribut, et le *que* suivant est conjonction, signifiant *quoique*. — On trouve aussi *quel que* en rapport avec la première ou la seconde personne, pour marquer une qualité indéfinie.

(10) *Comme moi*, signifie *comme j'en suis un, comme je suis moi-même un pécheur*.

(11) *De pain*. L'article est supprimé après *de*, parce que le nom *pain* est complètement d'un verbe marquant la privation.

(12) *Les plus effrayantes*. L'article est variable devant *plus*, parce que l'on peut faire suivre l'adjectif des mots *de toutes*, et qu'ainsi il y a comparaison entre des choses. *Effrayantes* est adjectif verbal; ce qui le prouve, c'est qu'il est précédé de *plus*.

(13) *Qu'ai-je fait? malheureux!* Le *que* interrogatif est complément direct du verbe *faire*. On peut faire rapporter *malheureux* au pronom *je*, ou supposer qu'il représente une proposition: *Combien je suis malheureux!*

(14) *C'est ici où*. L'emploi de ces deux adverbes qui se suivent est correct, parce que *ici* a rapport à *faire retentir*, et *où* est déterminatif de *tombent*.

(15) *Chaire*, subst. fém., siège du prédicateur, de professeur, a pour homonymes: *chair*, subst. fém.,: la chair des animaux; *cher*, adj. et adverbe; et *Cher*, rivière.

(16) *Qui m'écoutez*. Le pronom *qui* a pour antécédent *vous* sous-entendu.

(17) *Qu'ai-je besoin*, peut se tourner par, *quel besoin ai-je*, ou *en quoi ai-je besoin*; dans le premier cas, *que* fait fonction d'adjectif, et dans le second, de complément indirect.

(18) *A force de*, est une locution prépositive.

## ARITHMETIQUE

## PROBLÈMES

1. Un marchand a revendu 75c la verge du ruban qui lui coûtait 58c. Il a gagné \$4.25. Combien a-t-il vendu de verges de ruban, et à combien lui en revenait l'achat ?

*Solution :*

Profit par verge :

$$75c - 58 = 17.$$

Nombre de verges vendues :

$$4.25 \div 17 = 25 \text{ verges, 1ère Rép.}$$

$$58 \times 25 = \$14.50, \text{ coût d'achat, 2ème Rép.}$$

2. Trois maçons ont construit un mur. Le premier a travaillé 10 jours, le second 15 jours et le troisième 20 jours. Ils ont reçu ensemble \$67.50. Quel est le prix par jour de chaque maçon et combien revient-il à chacun ?

*Solution :*

Le nombre de journées de travail :

$$10 + 15 + 20 = 45 \text{ jours.}$$

Prix d'une journée :

$$\$67.50 \div 45 = \$1.50$$

$$\text{Gain du 1er } \$1.50 \times 10 = \$15.00$$

$$\text{Gain du 2º } 1.50 \times 15 = 22.50$$

$$\text{Gain du 3º } 1.50 \times 20 = 30.00$$

Preuve :	\$67.50
----------	---------

3. Un entrepreneur emploie 25 ouvriers gagnant chacun \$6.90 par semaine ; 9 de ces ouvriers ont travaillé 7 semaines et les 16 autres 12 semaines. Combien l'entrepreneur devra-t-il payer en tout ?

*Solution :*

$$\$6.90 \times 9 \times 7 = \$ 434.70$$

$$6.90 \times 16 \times 12 = 1324.80$$

Rép.	\$1759.50
------	-----------

4. On a acheté un certain nombre de volumes chez un libraire à 90c la pièce ; il en a donné 13 pour douze. Combien faut-il revendre chaque volume pour faire un profit de 35% sur l'argent déboursé ?

*Solution :*

12 volumes coûtent :

$$\$0.90 \times 12 = \$10.80.$$

Comme le libraire donne 13 pour 12 le prix de revient d'un volume est égal à :

$$\$10.80 \div 13 = \$0.83.$$

On veut gagner 35% sur l'argent déboursé ;

Chaque volume devra être vendu les  $\frac{135}{100}$  de ce qu'il a coûté, c'est-à-dire :

$$.83 \times \frac{135}{100} = \$1.12. \text{—Rép.}$$

5. Une somme de \$6400 est placée, partie à 5%, partie à 4%. La partie placée à 5% produit \$50 d'intérêt de plus que la partie placée à 4%. Quelles sont ces deux parties ?

*Solution :*

Supposons que la moitié de la somme soit placée à 5% et l'autre moitié à 4%.

Les intérêts de chaque moitié seront :

$$5 \times 32 = \$160$$

$$4 \times 32 = 128$$

La différence entre les intérêts est :

$$\$160 - 128 = \$32$$

Mais il faut que cette différence soit \$50.

La somme placée à 5% est donc trop faible et la somme placée à 4% trop forte.

Il manque :

$$\$50 - 32 = \$18.$$

Mais chaque fois qu'on prendra \$100 de la somme placée à 4% pour l'ajouter à la moitié placée à 5%, la différence de l'intérêt sera de :

$$4 + 5 = \$9.$$

Donc autant de fois \$9 seront contenues dans \$18, autant il faudra faire passer de fois \$100 de la moitié à 4% dans la moitié placée à 5%.

Elles sont contenues 2 fois : donc il faudra faire passer \$200.

Il y aura donc \$3400 à 5% et \$3000 à 4%.

En effet \$3400 à 5% rapportent \$170

$$3000 \text{ à } 4\% \quad \text{“} \quad 120$$

$$170 - 120 = 50. \text{—Rép.}$$

## ALGÈBRE

Le temps que prend un train rapide pour aller de Québec à Cacouna, distance de 120 milles =  $\frac{11}{7}$  du temps que prend un autre train de bagage. Le dernier perd autant de temps à arrêter aux différentes stations qu'il mettrait à franchir 16 milles, s'il n'arrêtait pas; le train rapide ne perd dans ses arrêts que la moitié du temps que perd le train de bagage et va 12 milles à l'heure plus vite. Trouvez combien de milles chaque train fait par heure?

*Solution :*

Soit  $x$  = la vitesse du train de bagage et  $y$  celle du train rapide.

$\frac{120}{x}$  = le nombre d'heures que met le train de bagage à faire 120 milles sans s'arrêter.

$\frac{120}{y}$  = le nombre d'heures que met le train rapide à faire 120 milles sans s'arrêter.

$\frac{16}{x}$  = le temps que le train de bagage perd dans ses arrêts.

$\frac{8}{x}$  = le temps que le train rapide perd dans ses arrêts.

$\frac{120}{x} + \frac{16}{x}$  = le nombre d'heures que le train de bagage prend pour faire 120 milles avec les arrêts.

$\frac{120}{y} + \frac{8}{x}$  = le nombre d'heures que le train rapide parcourt pour faire 120 milles avec les arrêts.

∴  $\frac{120}{y} + \frac{8}{x} = \frac{11}{7}(\frac{120}{x} + \frac{16}{x})$ . Dégagez les fractions :

$$\frac{120}{y} = (\frac{88-8}{x} = \frac{80}{x}).$$

$$120y = 80x, \text{ et } 120x - 80y = 0$$

Mais  $y - x = 12$  mult. par 80 -  $80x + 80y = 960$

$$\begin{array}{r} \text{Additionnez :} \\ 40x = 960 \\ \hline \therefore x = 24 \end{array}$$

Ainsi le train de bagage fera 24 milles à l'heure, mais le train rapide fait 12 milles de plus; il fait donc 36 milles.

*Preuve :*

Le train de bagage perd 16 milles par ses arrêts,  $\frac{16}{24} = \frac{2}{3}$ ; mais le train rapide perd  $\frac{1}{2}$  de  $\frac{2}{3} = \frac{1}{3}$  par ses arrêts.

$\frac{120}{36} + \frac{1}{3} = 3\frac{2}{3}$  heures, temps qui indique la marche et les arrêts.

$\frac{120}{24} + \frac{2}{3} = 5\frac{2}{3}$  heures, temps qui indique la marche et les arrêts du train de bagage.

$3\frac{2}{3} \div 5\frac{2}{3} = \frac{11}{7}$ , 1ère condition.

$\frac{120+12}{36} = 36$  milles, temps du train rap. par heu.

$\frac{120+16}{54} = 24$  " " bag. "

$36 - 24 = 12$  milles, 2ème condition.

DANIEL MCSWEENEY.

## TOISÉ

Comdien faudra-t-il payer pour faire paver une cour en forme de triangle dont la base a 60 pieds et la hauteur de 45, avec des madriers de 12 pieds de longueur sur 9 pouces de largeur, et dont le prix est de \$15 le cent?

*Solution :*

La surface de la cour est de :

$$\frac{60 \times 45}{2} = 1350 \text{ pieds carrés.}$$

La surface d'un madrier de 12 pieds sur 9 pouces est de 9 pieds carrés.

Le nombre de madriers sera :

$$\frac{1350}{9} = 150$$

150 madriers à \$15 le cent sera \$22 50.

2. A la partie sud-ouest de l'éboulis de la rue Champlain se trouve une pierre de forme exactement cubique, mesurant 7 pieds 5 pouces de long, 4 pieds 8 pouces de large et 5 pieds de haut. Combien contient-elle de pieds cubes?

*Solution :*

En procédant par le calcul duodécimal on a :

$$\begin{array}{r} 7 \text{ " } 5 \\ 4 \text{ " } 8 \\ \hline 29 \text{ " } 8 \\ 4 \text{ " } 11 \text{ " } 4 \\ \hline 34 \text{ " } 7 \text{ " } 4 \end{array}$$

Rép. — 173 " 0 "  $\frac{5}{8}$

## PETITE REVUE

Le 19 Septembre dernier, à 7 $\frac{1}{2}$  du soir, Québec a été témoin d'une de ces catastrophes qui plongent une ville dans la terreur et le deuil. Un énorme pan de roc, de 200 pieds de profondeur, 150 de longueur et 50 de largeur, s'est détaché du Cap Diamant, à l'extrémité sud-ouest de la terrasse Frontenac, et, dans sa chute, a réduit en poussière huit maisons de la rue Champlain. Les lec-

teurs de l'*Enseignement primaire* savent probablement que cette rue longe le cap Diamant, sur lequel la citadelle est assise, dans presque toute sa longueur.

Les maisons détruites étaient habitées par 125 personnes environ : 44 malheureux ont trouvé la mort, une cinquantaine ont échappé sains et saufs et une vingtaine sont gravement blessés. Un détail piquant : l'une des victimes est demeurée quatre jours et cinq nuits sous les décombres, sans boire ni manger. Lorsque les ouvriers retirèrent Kempt, c'est le nom de l'infortuné, ils le trouvèrent sur le côté droit, une lourde pierre sur la tête et les bras emprisonnés sous une poutre. Kempt n'a survécu qu'une journée à sa tardive délivrance. Le désastre a été occasionné par les grandes pluies que nous avons eues au commencement du mois dernier.

Toutes les familles éprouvées sont d'origine irlandaise.

Nous offrons nos sincères sympathies aux parents des victimes.

Ce n'est pas la première fois que la rue Champlain a vu de pareils éboulis.

Le 17 mai 1841, huit maisons de la rue Champlain furent écrasées par une semblable avalanche et une trentaine de personnes furent tuées.

En 1852, à un demi mille plus haut, sur la même rue, sept personnes périrent dans les mêmes circonstances.

Il y a une vingtaine d'années, la génération actuelle s'en souvient, plusieurs maisons furent détruites presque au même endroit de la catastrophe actuelle.

Enfin en 1872, en hiver cette fois, une maison fut écrasée par une avalanche de neige et toute une famille composée de huit personnes y trouva la mort.

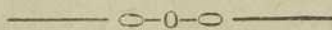
Le 25 juin 1615. Le père Jean Dolbeau dit la première messe à Québec, près de l'église de Notre-Dame des Victoires, à la basse-ville.

Le 26 juillet 1615. Le père Joseph LeCaron a célébré le saint sacrifice de la messe à Trois-Rivières pour la première fois.

En 1617. Le père Joseph LeCaron célébra le premier mariage qui se soit fait au Canada, entre Etienne Jonquet, natif de Normandie, et la fille aînée de Louis Hébert.

Le 28 juillet 1618. Le père Jean Dolbeau célébra le 1er jubilé à Québec.

Il avait eu une permission du St. Siège.



#### A LA JEUNESSE

Oh ! vous qui êtes encore riches de jeunesse et d'avenir, écoutez la voix d'un homme qui fut jeune comme vous, et ne préparez pas à votre âmes d'inutiles regrets pour un âge plus avancé.

A votre âge, jeunes gens, on peut tout, parce qu'on peut tout vouloir ; on est riche, parce qu'on peut tout tenter, tout apprendre. Vous avez tout ce que vous croyez avoir. A votre âge, travailler, c'est acquérir ; agir, c'est gagner ; penser, c'est s'enrichir ; désirer, c'est tendre vers le but ; vouloir, c'est l'atteindre.

Si Dieu vous a donné l'intelligence, livrez-vous à la recherche du vrai ou à la contemplation du beau. Le domaine de la science est infini ; et la plus noble profession est celle de l'homme qui distribue la vérité à ses semblables et qui les rapproche de Dieu en les élevant.

Si vous sentez votre cœur s'élargir pour embrasser de grandes choses, ou s'attendrir à la vue de l'infortune et du malheur, marchez dans le sens de votre nature. Une voie infinie est ouverte devant vous. Partout et toujours vous trouverez des pauvres à secourir, des malheureux à consoler, des faibles à fortifier, des blessures à guérir. Une belle récompense vous attend ici-bas, car rien n'est doux que de faire le bien ; et les bénédictions de ceux que vous aurez consolés vous porteront au ciel comme d'elles-mêmes.

CHARLES DE SAINTE FOI.

**RECUEIL**  
DE  
**LECONS DE CHOSES**

*à l'usage des Écoles Primaires, Modèles et Académiques,  
des Collèges, Couvents, etc., etc., etc.*

Par **J. B. CLOUTIER**,

*Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de "l'Enseignement primaire."*

---

Ce livre est indispensable à tous les instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Cadieux et Derome J. B. Rolland, Beauchemin et Valois, à Montréal.

---

**LIVRES CLASSIQUES**

**GRAMMAIRE DE LHOMOND**

**AVEC SYNTAXE**

*Revue par J. B. CLOUTIER*

---

**DEVOIRS GRAMMATICAUX**

PAR LE MÊME

---

**MÉTHODE RATIONNELLE DE LECTURE**

OU LE

**PREMIER LIVRE DES ENFANTS**

PAR LE MÊME

---

Tous ces livres ont été approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, et sont en vente chez tous les libraires de Québec et de Montréal.